

« PRENDS GARDE À LA LOI »

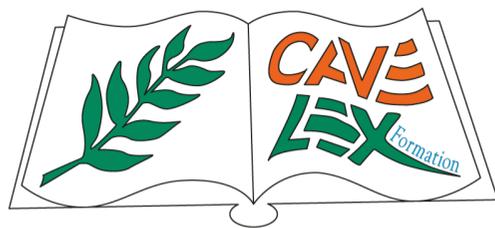
CAVE LEX FORMATION

LES MATINÉES SOCIALES

2021

VOTRE PARTENAIRE MÉTIERS RESSOURCES HUMAINES





LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

FORTES TURBULENCES SUR LA RÉGLEMENTATION SOCIALE

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »

Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ?

Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

Fin 2019, le nombre et le volume des textes en cours d'élaboration était déjà suffisant pour nous donner du travail pour l'année à venir (réforme des retraites, réforme de l'assurance chômage, décrets d'applications de la réforme de la formation professionnelle, nouvelles taxes, nouveaux modes de calcul d'exonérations....)

Mais rien ne nous laissait présager le bouleversement complet que 2020 allait apporter. À compter du mois de mars, une avalanche de textes, sur des sujets souvent inédits, a bousculé toutes nos certitudes : activité partielle généralisée, arrêts de travail dérogatoires, reports de charges, prévention, télétravail, ...

Il a fallu décrypter et appliquer en un temps record plus de 100 textes parus en 3 mois (lois, ordonnances, décrets,...) Les grands projets ont été repoussés sine die.

La situation est loin d'être stabilisée.

Chaque semaine, le journal officiel apporte son lot de nouveautés. Nos élus et nos énarques ne sont jamais à court d'imagination !

La veille est donc plus que jamais nécessaire !

Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

**Les textes traduits en
langage clair !**



PAR SON DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE, CAVE LEX VOUS AIDE À MAINTENIR VOS COMPÉTENCES, ... ET VOTRE RÉGLEMENTAIRE !

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence

nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.

10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes

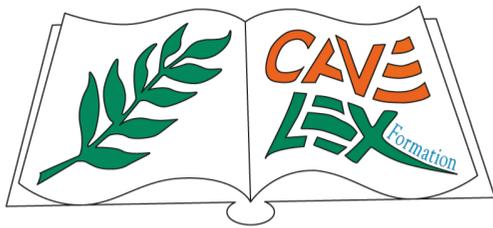
Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex Formation ...

Dix demi-journées par an, c'est plus **facile à intégrer** dans votre planning,
et vous êtes toujours au **top** de l'info !

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelexformation.fr



LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes

A TITRE INDICATIF, VOICI LES THÈMES PRÉVUS POUR 2021:

Mois	Le thème du mois
Janvier 2021	Barèmes et modifications au 1/01/21
Février 2021	La gestion des IJSS, le salaire rétabli
Mars 2021	La gestion des IJSS, le maintien du net
Avril 2021	Le temps partiel thérapeutique
Mai 2021	La gestion de l'invalidité
Juin 2021	L'imputation comptable de la paie
Septembre 2021	La gestion des temps partiels en paie
Octobre 2021	Les exonérations de charges
Novembre 2021	La conservation des documents
Décembre 2021	Les réformes de l'année (suivant l'actualité)

Le calendrier 2021

- **Paris** 2 sessions au choix
 ► le mardi matin de 9h à 12h30,
 ► le mardi après-midi de 14h à 17h30

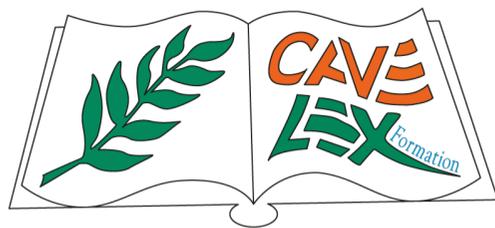
- **Lyon** 1 session
 ► le jeudi matin de 9h15 à 12h45

- **Nantes** 2 sessions au choix
 ► le jeudi matin de 9h15 à 12h45
 ► le jeudi après-midi de 14h à 17h30

2021

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	12	21	14
Février	9	18	11
Mars	9	18	11
Avril	13	22	15
Mai	11	20	18*
Juin	8	17	10
Septembre	7	16	9
Octobre	12	21	14
Novembre	9	18	16*
Décembre	7	14*	9

* : changement de date en raison des vacances ou jours fériés



LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Programme de la formation

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration Du
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants
des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs ayant
une bonne pratique de
leur fonction.

Durée

5 jours (35 heures) en
10 sessions d'une
demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impact la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acoss, Agirc, Arrco, Unedic.

Et un Zoom sur les règles de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

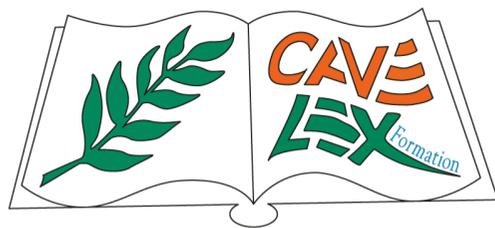
Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, l'activité partielle, les congés payés, le statut des indemnités de rupture, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes. **Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



LES MATINÉES SOCIALES

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles

Abonnement annuel *

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place vous est **automatiquement réservée**.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire **un outil de GRH de votre service**, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Sous réserve du règlement anticipé de la formation **vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction** sur le prix de l'inscription

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCO en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalité d'inscription	Tarif HT	Tarif TTC
Inscription à la séance	445 €	534 €
Inscription annuelle 2021 pour 10 Sessions	4 450 €	5 340 €
Abonnement 2021 - 10 Sessions (- 32 %)*	3 020 €	3 624 €
Abonnement partiel possible	Contactez nous : gestion@cavelexformation.fr	

(*) L'offre Abonnement n'est possible que si l'intégralité de la formation est payée à la commande

Prise en charge par votre OPCO

▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de développement des compétences. Elle peut être prise en charge par votre OPCO.

Pour cela **Cave Lex Formation SAS** doit pouvoir effectuer un suivi de qualité et progression des stagiaires. Ce suivi est déterminant pour notre certification Qualiopi. Il est donc impératif que l'intégralité des sessions soit suivie pas le collaborateur pour lequel une convention à été réalisé.

▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCO ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à **32% d'économie sur le prix de cette formation**, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCO, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex Formation SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%. En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCO.

Pour les y aider, **Cave Lex Formation** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCO. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex Formation**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



« PRENDS GARDE À LA LOI »

VOTRE PARTENAIRE MÉTIERS RESSOURCES HUMAINES

www.cavelexformation.fr

gestion@cavelexformation.fr

01 30 75 30 10

21 RUE FRANCIS COMBE 95000 CERGY